

Le Canada et la finance clandestine

Alain Deneault trouve des castors cachés dans les paradis fiscaux caribéens

1 mars 2014 | Michel Lapierre | Livres



Paradis fiscaux: la filière canadienne

Alain Deneault

Écosociété

Montréal, 2014, 394 pages

En 2013, le Consortium international des journalistes d'enquête annonce qu'il détient une liste de plus de

100 000 titulaires de comptes bancaires dans les paradis fiscaux. Aussitôt, le ministre canadien des Finances, Jim Flaherty, part aux Bermudes rassurer le milieu des affaires. Pour Alain Deneault, auteur de *Paradis fiscaux : la filière canadienne*, cela dévoile dans la finance clandestine mondiale le rôle clé du Canada et la nature politique du problème.

Lors de sa campagne de 2008 à la présidence des États-Unis, Barack Obama a vu dans l'immeuble caribéen d'un cabinet d'avocats, qui abrite officiellement 18 800 sociétés, « *ou bien la plus grosse bâtisse du monde, ou bien la plus grande escroquerie liée aux impôts du monde* ». C'est là que, dès les années 60, l'Albertain Jim MacDonald « *édifia le paradis fiscal* » des îles Caïmans, rapporta en 1979 le magazine *Canadian Business*.

Des sous au chaud

Deneault — *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique, Gouvernance : le management totalitaire* (Écosociété et Lux) — et les 12 chercheurs qui l'assistent savent que la boutade d'Obama dépeint à merveille une situation occulte pourtant connue de plusieurs chefs d'État. Le politologue québécois signale que les Caïmans accueillent sur la planète le plus de *hedge funds*, ces fonds d'investissement très spéculatifs et presque pas réglementés qui ont contribué au déclenchement de la crise financière mondiale de 2008.

Le gouvernement de Stephen Harper a conclu, par la suite, avec les Caïmans un accord d'échange d'informations fiscales. Loin de susciter une surveillance accrue des tentatives de fraude, cette entente permet, soutient Deneault, « *aux sociétés du Canada de profiter des largesses législatives* » du paradis fiscal.

Dans les Caraïbes, sous l'égide de Londres, les Caïmans, d'autres territoires britanniques et d'anciennes colonies profitent au Canada depuis longtemps, dès le XIXe siècle en ce qui concerne la Jamaïque. Deneault a l'acuité d'insister sur l'enracinement historique, sous les Tropiques, du laisser-faire financier qui pousse les affairistes canadiens à rivaliser avec ceux des États-Unis. Grâce à nos banques installées aux Caraïbes, le Canada, de concert avec la Grande-Bretagne, a canalisé hors de toute réglementation, dès la fin des années 50, le marché lucratif des eurodollars, ces dollars que les États-Unis avaient versés à l'Europe pour y participer à la reconstruction de l'après-guerre. Il s'agissait, constate judicieusement Deneault, du « *premier pas vers un système financier mondial* », fondé sur la circulation des capitaux sans contrôle étatique.

Pris dans l'engrenage du laisser-faire, le Canada se voit contraint, au nom du dogme de la libre concurrence auquel il adhère, d'imiter les paradis fiscaux qu'il a créés dans les Caraïbes. En 2013, il est le pays du G8 qui impose le moins ses moyennes entreprises. La découverte que Deneault a faite de paradis suspects, où les érables croissent au milieu des palmiers, est d'une portée vertigineuse. L'auteur sera au Salon du livre de l'Outaouais les 1er et 2 mars.

Collaborateur